Homélie du sixième dimanche du temps ordinaire
Année liturgique « B »

LA LEPRE, UNE MALADIE PENIBLE DE TOUS LES TEMPS

Lv. 13, 1-2, 45-46 ; 1Co. 10, 31-11,1 ; Mc. 1, 40-45

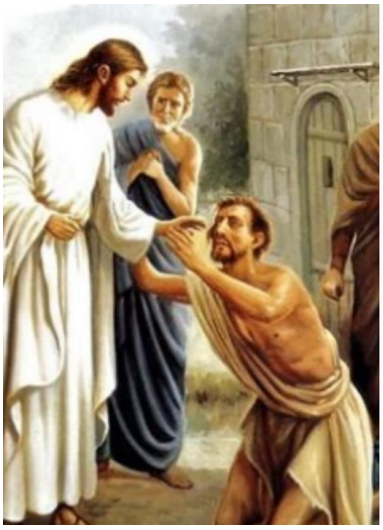

« La lèpre le quitta et il fut purifié »

Marc 1, 42

Préambule :

Bien-aimés, peuple de DIEU, bonjour et bon dimanche à tous. Nous continuons ce dimanche comme dimanche dernier, à méditer sur le ministère de guérison exercé par JESUS CHRIST. Ce dimanche peut se nommer le dimanche de la lèpre, car de la première lecture à l'évangile, il sera question de guérir la lèpre comme une maladie incurable. De tous les temps, la lèpre a été une maladie pénible, incurable, dépassant les mérites de la science, et encore plus autrefois où la loi interdisait de toucher un lépreux. Cette maladie était même considérée comme venue des forces mystiques négatives ou encore des esprits mauvais. Pourtant, JESUS CHRIST se présente comme médecin des médecins, brise le mythe en touchant le lépreux et lui donnant la guérison. La vraie lèpre, celle qui ne finit pas, celle que nous portons chacun en nous et même pendant toute la vie, c'est le péché. La grande loi, celle qui guérit la lèpre, c'est le grand commandement : la charité sous toutes ses formes (matérielle, morale, politique, pastorale, spirituelle…).

I-L'ETAT DU LEPREUX DANS L'ANCIEN TESTAMENT

« *Tant qu'il gardera cette plaie, il sera impur, c'est pourquoi il habitera à l'écart, sa demeure sera hors du camp* » Par peur de la lèpre, la loi ancienne retranchait les malades de la société. Parce que la maladie, notamment la lèpre (lèpre véritable, maladies diverses de la peau, furoncles) apparaissait aux Hébreux comme une sanction du péché commis, le malade était déclaré impur. Son cas relevait donc du prêtre chargé à la fois de constater la gravité de son état, de le déclarer impur, de l'isoler de ses semblables et, s'il y avait guérison, d'offrir prières et sacrifices pour les péchés, puis de le réintroduire officiellement dans la communauté humaine. Ces précautions de la loi sur la lèpre, n'avaient pas pour seul but d'éviter la contagion physique de la maladie, mais aussi de mettre à part le pécheur réputé contagieux pour la parité du peuple élu par le DIEU saint. Cette lecture du livre des lévites nous est destinée à éclairer la portée de la guérison par JESUS d'un lépreux.

II-DANS L'EVANGILE, JESUS GUERIT UN LEPREUX, MAIS NE PEUT L'EMPECHER DE PROCLAMER SA RECONNAISSANCE A TRAVERS TOUTE LA SOCIETE

Pour mieux aborder cet acte dans le ministère de JESUS, nous partirons de cinq points :

a- Le Toucher

Ce lépreux que la loi juive désignait comme l'impur avec interdiction de le toucher, JESUS n'hésite pas à le toucher et à contracter l'impureté légale qui s'attachait à ce geste. Comment comprendre cet acte de JESUS ? JESUS nous dit : « *Je suis venu pour le pécheur* ». JESUS, ne

vient-il pas de nous donner un enseignement nouveau en prenant sur lui les péchés de ce lépreux ? Et de même prendre le péché du monde entier ?

b- La foi : remède de la lèpre.

La foi est un don de DIEU. C'est une puissance qui sort de sa parole et qui nous guérit. Parce que le lépreux a la foi en la bonté et la puissance de JESUS CHRIST, il est guéri et restaure dans la communion avec DIEU. Est-ce que les médecins peuvent reconnaître l'œuvre de JESUS CHRIST, médecin des médecins à travers leurs mains ? JESUS CHRIST n'est-il pas déjà la puissance de résurrection et d'amour à l'œuvre dans le monde ?

c- Le sacrifice de la guérison

« *Attention, ne dis rien à personne, mais va le montrer au prêtre. Et donne pour ta purification ce que Moïse prescrit dans la loi : Ce sera pour eux un témoignage* » (Mc. 1, 43).
Il faut que nous comprenions que pour chaque guérison, il faut un don, un sacrifice dans l'Eglise de DIEU. Ce sacrifice permet d'expier le mal. Ce sacrifice est voulu par DIEU de la part des hommes. Ici, nous pouvons comprendre la place du sacrifice dans la prière, la quête dans une messe.

d- Réintégration du lépreux dans la société

Comme nous avons lu dans le livre des lévites, il appartenait au prêtre de constater la lèpre, mais aussi, il appartenait au prêtre de la guérir et de réintégrer le guéri ou le purifié dans la société juive. Ainsi guéri par JESUS, le lépreux va pouvoir recevoir du prêtre la confirmation de sa réintégration dans la société. Il pourra maintenant visiter les places publiques et les marchés. Nous pouvons comprendre ici le sens de la fraternité. JESUS, ne vient-il pas susciter parmi les hommes une fraternité qui ne connaîtra ni paria ni exclu ?

e- La proclamation de la bonne nouvelle par le lépreux guéri

Le lépreux, malgré l'interdiction faite par JESUS : « *Attention, ne dis rien à personne* » se laisse déborder de joie et proclame partout dans la ville sa guérison faite par JESUS de sorte que JESUS devait éviter les lieux habités, parce que de partout, on venait à lui se faire guérir. Qui ne ferait autrement que ce lépreux ? Comment ce lépreux guéri pourrait-il ne pas porter témoignage près des autorités religieuses et de la foule que le messie, c'est JESUS ?

Frères et sœurs en JESUS CHRIST, ce texte nous interpelle à plus d'un titre : Nous connaissons aujourd'hui autour de nous bien des personnes mis à part de la société : travailleurs immigrés, ouvriers et cadres au chômage, les jeunes qui à la sortie des écoles ne trouvent pas de travail, maman ou papa célibataire, les divorcés…

- Les fréquentons-nous, les estimons-nous, les aimons-nous ?
- Travaillons-nous avec eux à leur réintégration dans une situation normale ?
- Pour guérir la lèpre de notre péché, nous sommes appelés à nous approcher de JESUS CHRIST comme ce lépreux avec une confiance totale.

Laissons-nous toucher dans la foi et l'Esprit Saint par JESUS CHRIST pour guérir tous les jours notre péché.

Amen !

Père Jean-Pascal NGALEU